



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit janvier à 16 H 45, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 13 et 22 janvier 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH

Absent(s) excusé(s) : 8

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX



B280121_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien aux Commerçants et Artisans : Prolongation du dispositif d'aide COVID II

Par délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre dernier, la Communauté d'Agglomération a mis en place un dispositif de soutien aux commerçants et artisans indépendants de son territoire fortement impactés par la crise sanitaire et les mesures de fermetures administratives.

Ce dispositif qui était opérationnel jusqu'au 31 décembre 2020 a permis d'accompagner 410 commerçants et artisans dans le contexte particulièrement difficile qu'ils traversent.

Pour répondre aux besoins exprimés par ces professions, la CALL a décidé de prolonger ce soutien financier jusqu'au 31 mars 2021 comme l'autorise la délibération du Conseil Régional des Hauts de France en date 19 novembre 2020.

Il est rappelé que ce soutien financier est forfaitaire et prend la forme d'une subvention d'un montant de 1 500 €. Il n'est versé qu'une seule fois. Cette aide est cumulable avec les autres aides précédemment reçues de la part de l'État et de la Région.

Elle bénéficie aux commerçants et artisans qui remplissent les conditions suivantes :

- être commerçant et/ou artisan indépendant dont la surface de vente est inférieure à 300 m²,
- avoir le siège social ou un établissement de leur activité principale sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- être inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers,
- avoir un effectif compris entre 0 et 20 salariés,
- avoir un chiffre d'affaires inférieur à 5 M€,
- être à jour de ses cotisations sociales et fiscales ou bénéficier d'un plan de règlement validé par les créanciers publics ou par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF),
- subir une fermeture administrative d'au moins deux semaines sur la période du confinement ou une perte de 40 % du CA entre novembre 2019 et novembre 2020.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prolonger le dispositif de soutien aux commerçants et artisans, ci-dessus exposé, jusqu'au 31 mars 2021.

Autorise le versement effectif de l'aide aux commerces et entreprises artisanales.

Autorise à signer l'avenant à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts de France.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.